



COMMUNE DE BOUVIERS

Compte rendu de la séance du mardi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

DÉLIBÉRATIONS

DE 2023 019: DM n° 1 - Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	9260.00	
6282	Frais de gardiennage	-19139.00	
65568	Autres contributions	11320.00	
744	FCTVA		705.00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)		15.00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières		721.00
TOTAL :		1441.00	1441.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
212	Agencements et aménagements de terrains	-2000.00	
2131	Bâtiments publics	10008.00	
2132	Bâtiments privés	125000.00	
2138	Autres constructions	-125000.00	
2152	Installations de voirie	10050.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	16763.00	
2328	Autres immobilisations incorporelles	-10000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		9260.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1.00
1322	Subv. non transf. Régions		4105.00
1323	Subv. non transf. Départements		6975.00
1345	Amendes radars automatiques et de police		4480.00
TOTAL :		24821.00	24821.00
TOTAL :		26262.00	26262.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DE 2023 020 : Vente maison garaix - Ajout d'un terrain

Le Maire expose avoir pris contact avec les 2 agents immobiliers qui s'occupent de la vente du bien "Maison Garaix" pour connaître les raisons qui font que ce bâtiment n'est toujours pas vendu. Le premier critère est l'absence de terrain et le 2ème, l'importance des travaux au vu du prix, d'autant qu'aujourd'hui les taux d'intérêt ont fortement augmenté ainsi que les matériaux.

Il propose de rajouter avec la vente de la maison un morceau de terrain.

Il présente une vue cadastral de la parcelle B188 de 9200 m2 appartenant à la commune et à proximité du bien, qui pourrait être divisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition de diviser la parcelle B188

CHARGE le Maire de contacter un géomètre pour procéder à la réalisation du document d'arpentage

DIT que la parcelle créée d'une surface raisonnable de 400 à 600 m2 sera adjointe à la vente de la maison Garaix

Délibérations rendues exécutoires, compte tenu

- de la transmission en préfecture le 18 septembre 2023

- de l'affichage en date du 26 septembre 2023

Le Maire

Philippe REYNAUD

